

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-quatre, et le seize septembre, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2024

Présents :

M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme CAFFIN Marie-Christine, Mme DESMOULINS Monique, Mme GIRAUD Murielle, M. MICHON Jean-Luc, M. BERTHIER Benjamin, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, M. CORMINIER Éric

Absents excusés :

Mme BEIJBOM-ASTRUA Christina, M. CIOT Romuald

Absents :

M. MAILHÉ Frédéric, Mme GURKE Lise

A donné procuration :

Mme BEIJBOM-ASTRUA Christina à M. CURT Jean-Pierre, M. CIOT Romuald à Mme GIRAUD Murielle

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2024.

Ordre du jour de la séance du 16 septembre 2024 :

- 1- Convention avec la Communauté de Communes de la Matheysine : « Sécurité Civile : Accompagnement et coordination à l'élaboration ou la reprise des Plans Communaux de Sauvegarde PCS et des exercices opérationnels ».
- 2- Nouveaux tarifs de location du gîte communal de Combalberte et mise en place d'une tarification électrique.
- 3- Nouveaux tarifs de locations des salles communales.
- 4- Vente du mini tracteur ISEKI aux Ets GENIN.
- 5- Office National des Forêts – Programme de coupe en forêt communale. Etat d'assiette – Exercice 2025.
- 6- Décisions modificatives budgétaires : Budget communal et Budget Eau.

Diverses informations.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

OUVERTURE DE SÉANCE 18h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Les membres du conseil ont reçu le compte rendu en amont de l'assemblée.
Aucune remarque n'est apportée lors du conseil municipal.

11 VOIX POUR

1- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE : « SÉCURITÉ CIVILE : ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION À L'ÉLABORATION OU LA REPRISE DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE PCS ET DES EXERCICES OPÉRATIONNELS ».

Cette convention a pour objectif de consolider le modèle de sécurité civile et de renforcer les dispositions de planification et d'organisation de la gestion territoriale des crises. Le PCS sera obligatoire d'ici deux ans (Risque d'inondation, Rassemblement...).

La Communauté de Communes de la Matheysine dispose de la faculté de conclure des prestations de services pour le compte de ses communes membres, dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention.

Il est prévu de recruter un chargé de mission pour l'élaboration du PCS, et l'adhésion à cette convention permet de regrouper les frais et de réduire la facture pour les communes signataires.

Il est exposé ce qui suit :

Les textes confèrent à l'Intercommunalité le rôle de coordination dans la gestion des situations de crise avec la mise en place d'un PICS, conçu pour venir en appui des PCS, et assurer la continuité des compétences ou intérêts communautaires.

En établissant les plans communaux de sauvegarde (PCS) et le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), il ne s'agit pas d'énormes documents à produire et à faire enregistrer à la préfecture. Il est question d'opérationnalité en cas de survenue d'une crise majeure et de la préservation des personnes et des biens. Le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées.

Le PICS doit être un outil de coopération entre l'Intercommunalité et ses communes et doit organiser au minimum : la mutualisation des capacités communales (PCS), la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la continuité et le rétablissement des compétences communautaires.

Etat des lieux :

L'intercommunalité dispose d'un délai de 5 ans pour élaborer le PICS à compter de la promulgation de la loi du 2021-1520, soit jusqu'au 26 novembre 2026. Cet outil opérationnel doit être élaboré à partir des PCS des communes.

Toutes les communes du territoire de la Matheysine doivent être couvertes par un PCS.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Selon les données préfectorales, seules 19 communes sur 43 communes, composant le territoire intercommunal, disposent d'un PCS opérationnel (enregistré par les services de la Préfecture – exercice en gestion crise réalisé).

Dispositions de mise en œuvre :

Compte tenu de :

- La complexité de la mise en œuvre du PICS à l'échelle du territoire de la Matheysine, sur un vaste périmètre de 71 000 hectares, composé de 43 communes, concerné par de nombreux risques naturels ;
- La nécessité de disposer de tous les PCS communaux pour constituer le PICS dans les délais impartis par la Loi ;
- La nécessité de disposer en interne de moyens humains compétents dans les domaines de la prévention et la gestion des risques ;

Dans un souci d'anticipation, pour être opérationnel au plus tôt en cas de survenue d'une crise majeure sur le territoire, la Communauté de Communes va recruter un chargé de mission de prévention des risques et de gestion de crise.

Plusieurs communes sont soumises à l'obligation d'élaboration ou de reprise de leur PCS dans un délai restreint.

Les enjeux de coordination des modalités de gestion de crise plaident pour un portage conjoint des deux démarches PICS-PCS.

Des échanges sur cette question ont confirmé les besoins et l'attente de certaines communes vis-à-vis de l'intercommunalité pour l'accompagnement, la coordination de l'élaboration ou la reprise des PCS.

La réalisation par l'EPCI de prestations de services au bénéfice de communes peut s'envisager dans un objectif de mutualisation des moyens humains et matériels.

Aussi, pour répondre aux communes intéressées de disposer de l'ingénierie intercommunale, une prestation de services peut être mise en œuvre par l'Intercommunalité.

Une convention a été établie entre la Communauté de Communes de la Matheysine et la Commune de Saint-Honoré visant à établir les modalités administratives et financières de la prestation de services fournie par la CCM pour l'accompagnement et l'élaboration ou la reprise des PCS et la réalisation d'exercices opérationnels.

La relation qui lie le prestataire et le donneur d'ordre ne s'assimile pas à un transfert de compétence.

Après avoir présenté ladite convention de prestation de services « Sécurité civile : accompagnement et coordination à l'élaboration ou la reprise des Plans Communaux de Sauvegarde PCS et des exercices opérationnels », M. le Maire met au vote afin de pouvoir :

- Valider l'offre de prestation de services ;
- Adopter les modalités de mise en œuvre et de financement

11 VOIX POUR

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

2- NOUVEAUX TARIFS DE LOCATIONS DU GÎTE COMMUNAL DE COMBALBERTE AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION ÉLECTRIQUE

Mme CAFFIN Marie-Christine explique que le gîte est à nouveau mis à la location. La commission logement s'est réunie pour faire le point sur les différents travaux de rénovation à venir (salle de bain...) et s'est posé la question de la charge pour maintenir cette offre de location pour la commune.

La dernière grille tarifaire validée en 2022 comporte 8 tarifs avec un tarif location sur les weekends.

Voici les modifications qui sont présentées à l'assemblée :

Suppression de la location le weekend qui coûte plus cher à la commune que le prix de la location : l'entretien du linge qui représente entre 60 et 80€ à chaque changement, 3 heures de ménage, l'électricité..., avec un tarif très complexe et pour les locataires et pour la commune.

La commission logement propose donc de simplifier la grille tarifaire en supprimant la location du weekend et en ne proposant plus que 2 tarifs.

Le nouveau tarif proposé :

- Pour les vacances scolaires, serait de 750€ au lieu de 620€ actuellement,
- Hors vacances scolaires 600€ au lieu 450€ actuellement, ce qui représente entre 25 et 30% d'augmentation selon la période de location.

Après réflexion, Mme CAFFIN Marie-Christine et Mme DESMOULIN Monique s'interrogent car les personnes qui louent le gîte sont des familles modestes, et le gîte, classé 2 épis est confortable mais pas non plus sophistiqué, la hausse semble finalement peut-être trop importante. Un tarif à 700 ou 720€ leur semble plus approprié.

Il est précisé qu'une fois votés, les tarifs de location à la semaine (du samedi au samedi) seront appliqués pour tous les contrats signés à partir du 1er octobre 2024.

Plusieurs réflexions ont été soulevées à la suite de la hausse de l'électricité que nous avons connue.

- La première concerne l'installation d'une borne électrique qui coûterait entre 1000 et 1500€ avec une subvention possible à hauteur de 50% mais sans garantie que les locataires se brancheront sur la borne pour recharger leur véhicule puisque payant.
- En seconde réflexion, la mise en place d'une convention, prévue par les Gîtes de France, avec un seuil de consommation électrique le temps de la location, la déduction se ferait sur la caution en cas de dépassement. Cela impose de faire un relevé de compteur à chaque entrée et sortie du gîte avec un employé communal ou un adjoint ce qui n'est aujourd'hui pas envisageable. Le modèle de convention présentée étant ancien et portant sur un logement de 4 personnes, il ne correspond pas au gîte de Combalberte. Une étude est donc nécessaire pour adapter la consommation électrique et définir le seuil dépassement. Cette étude permettrait de proposer une mise à jour pertinente sur l'ensemble des services tels que le ménage, la location du linge de lit ou de toilette.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Seuls les tarifs de la location seront révisés lors du conseil, la tarification électrique, ou services optionnels seront travaillés dans un second temps.

Le gîte pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes, soit 2 familles, voici les tarifs qui sont mis au vote dans le tableau ci-après :

PÉRIODES DE LOCATION	TARIFS À LA SEMAINE
Vacances scolaires de Toussaint, de Noël, du Nouvel an, de février, du Printemps, de juillet et d'août	750.00 €
Hors vacances scolaires	550.00 €

11 VOIX POUR

3- NOUVEAUX TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

De la révision tarifaire de location du gîte en a découlé la révision des tarifs des salles communales : salle des fêtes et salle associative pour minimiser les coûts : état des lieux, ménage, électricité...

1. NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE DE TORS.

Certains locataires n'étant pas soucieux des économies d'énergie (portes ouvertes avec le chauffage...), la salle est dorénavant proposée à la location pour le weekend complet.

Et comme nouveauté la mise en place des 2 chèques de caution pour la petite salle associative.

La hausse tarifaire proposée est de 25% soit 200€ au lieu de 150€.

Pour tous les contrats signés à compter du **1^{er} octobre 2024**, le tarif suivant est proposé aux membres du conseil :

SALLE ASSOCIATIVE DE TORS	
UNIQUEMENT LES RÉSIDENTS DE SAINT-HONORÉ	200 € le week-end

- Ces tarifs sont donnés pour un week-end (du vendredi au lundi)

Deux chèques de caution seront demandés :

- 300.00 € si ménage non-effectué ou si dégradations.
- 400.00 € si feux d'artifice tirés.

11 VOIX POUR

2. NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE "Charles Poncet" DE TORS.

Les augmentations tarifaires proposées sont les suivantes :

- Grande salle + cuisine pour les extérieurs de la commune : tarif actuel 871€, proposition 1 000€
- Grande salle pour les extérieurs de la commune : tarif actuel 633€, proposition 700€
- Grande salle + cuisine pour les résidents de la commune : tarif actuel 446€, proposition 500€
- Grande salle pour les résidents de la commune : tarif actuel 380€, proposition 400€

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2015. Il est rappelé que pour bénéficier du tarif résident, la personne qui souscrit et s'engage sur le contrat de location doit obligatoirement être une personne résidente sur la commune.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

La grille tarifaire prévoit la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement au comité des fêtes pour les événements communaux.

Quant aux autres associations, elles ont toujours la possibilité de faire leur demande en mairie par le biais la convention de prêt établie en début de mandat.

M. BALDASSO Adolphe trouve que le tarif des résidents à 500€ n'est pas élevé et qu'il y a peu de différence avec le tarif pour la salle seule, sachant que plus de 80% des personnes qui louent la salle des fêtes sont des personnes de Saint-Honoré. Il propose 600€ pour la location. Après discussion le prix de la location est validé à 550€.

La fermeture hivernale de la salle sera effective après le marché de l'avent du 30 novembre. Elle sera de nouveau ouverte en janvier pour la fête de la Saint Antoine et l'Assemblée générale du Dynamic Club. Pour être ensuite fermée jusqu'au printemps.

Mme CAFFIN Marie-Christine trouve dommage que le comité des fêtes ne bénéficie pas de subvention de la commune. La seule contrepartie qui est demandée par l'association est de pouvoir bénéficier de la salle des fêtes gratuitement. Il est rappelé que ce choix est fait par le Comité des Fêtes et qu'ils ont la possibilité, tous les ans de faire leur demande de subvention, comme toutes les autres associations de la commune.

Pour tous les contrats signés à compter du **1^{er} Octobre 2024**, les tarifs suivants sont mis au vote :

SALLE POLYVALENTE	GRANDE SALLE+CUISINE	GRANDE SALLE SEULE
BAILLEUR EXTÉRIEUR COMMUNE	1 000.00 €	700.00 €
BAILLEUR RÉSIDANT SUR LA COMMUNE	550.00 €	400.00 €
3 Chèques de caution seront demandés : 150 € si ménage non-effectué ou vaisselle cassée 350 € si dégradations 400 € si feux d'artifice tirés		
<ul style="list-style-type: none">• Ces tarifs sont donnés pour un week-end (du vendredi au lundi matin)• La grande salle et la cuisine seront mises gratuitement à la disposition du Comité des Fêtes pour les évènements communaux.		

11 VOIX POUR

19h00 Départ de M. BALDASSO Adolphe pour intervention d'urgence sur une conduite d'eau.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

4- VENTE DU MINI TRACTEUR ISEKI AUX ETABLISSEMENTS GENIN

Monsieur le Maire précise que la Commune a acquis en 2011 un mini tracteur ISEKI TXG 237 n° 000357 / 323 487 immatriculé BP-414-NT au prix de 21 000.00 € TTC.

Compte tenu de son état de vétusté, des crédits budgétaires ont été inscrits au budget communal 2024 pour l'acquisition d'un nouveau matériel de tonte.

La volonté des élus étant de céder le matériel communal vieillissant, il est donc nécessaire de faire une facture d'achat pour la cession du mini tracteur aux Ets P. GENIN sis à Gières (Isère) au prix de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC.

10 VOIX POUR

5- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS – PROGRAMME DE COUPE EN FORÊT COMMUNALE. ETAT D'ASSIETTE – EXERCICE 2025

Mme CAFFIN Marie-Christine fait la présentation du programme.

Lors du précédent mandat, un contrat avec l'ONF a été signé avec une gestion des forêts qui a débuté en 2018 et court jusqu'en 2037. Ce contrat fait l'inventaire des sentiers, de la faune, de la flore, de l'état de nos forêts et des coupes prévues.

Il y a deux ans le conseil a eu la désagréable surprise, lors de la vente d'une grosse parcelle, de constater que le tarif fixé par les vendeurs de l'ONF était vraiment très bas, à l'époque le conseil n'avait pas pris de délibération pour fixer les conditions de cette vente ; tarif et destination des coupes.

La vente qui est présentée aux membres du conseil se fera en 2025. Dès que la délibération sera validée, la coupe des arbres pourra commencer, sur le conseil de l'ONF il n'est pas nécessaire d'attendre que les arbres s'abîment.

Les coupes étant situées en bord de chemin elles seront plus accessibles et auront donc plus de valeur, il y aura moins de coupes que celles réalisées il y a 2 ans.

Mme CAFFIN Marie-Christine nous informe que la dernière coupe vendue il y a deux ans est toujours sur pied à cause de la présence de chouettes protégées. La coupe aura lieu en novembre.

Après lecture du courrier reçu de l'ONF, le conseil doit valider les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier précisant :

- L'état d'assiette des coupes 2025 présenté dans le tableau ci-après
- Pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non-réglées et leur mode de commercialisation

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de proposition de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré				Délivrance (DEL)
							En bloc sur pied (BSP)	En bois façonné (BF)	A l'unité de produit (UP)	Contrat d'approvisionnement (CA)	Autre vente gré à gré (AUTR)			
2	IRR	187,2	3,12	2025	2025		X					BSP		
3	IRR	213	3,55	2025	2025		X					BSP		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

10 VOIX POUR

6- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES 2024

1- BUDGET COMMUNAL

Il s'agit d'une régularisation budgétaire sur les remboursements des prestations sociales dues aux arrêts maladies d'agents communaux sur 2023/2024, qu'il convient de transférer sur le budget communal pour les salaires.

Modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

<u>OBJET</u>	<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	<u>Chapitre/ Article/Opération</u>	<u>Montant</u>
Remboursements rémunération personnel communal CPAM	RF - 013-6419	4 847.00 €
Remboursements personnel communal SMACL	RF - 75-75888	3 277.00 €
Rémunérations personnel communal	DF- 012- 64131	8 124.00 €

10 VOIX POUR

2- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES 2024-001 BUDGET EAU

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des régularisations d'écritures budgétaires au chapitre 041, suite à la reprise d'une avance sur le marché d'investissement « Construction Réservoir des Alemans », le Conseil Municipal doit approuver les modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	Chapitre / Article/ Opération	Sommes	Chapitre/ Article/ Opération	Sommes
Constructions	DI-23-2313-330	8 813.97 €		
Constructions			DI-23-2313-041-330	8 814.05 €
Avances commandes immos.incorp.			RI-23-238-041-330	0.08 €

10 VOIX POUR

POINTS DIVERS

- **Pontacharra :**

Les travaux Telecom ont débuté et avancent bien. L'installation des câbles se fera à compter de la semaine du 23 septembre et suivront les enrobés, mise en service prévue en novembre.

- **Réservoir des Alemans :**

Il est fonctionnel, la réception des travaux n'est pas finalisée car le coffret EDF n'est pas encore installé et les démarches sont plus complexes pour les collectivités. Pour les particuliers les formalités en ligne sont simplifiées avec le paiement par CB, en revanche pour les collectivités les demandes se font par courrier, ce qui prend beaucoup de temps.

- **Point travaux voiries :**

Les travaux de voirie avec Eiffage sont terminés. A savoir que le département ne prend en charge les réfections de route uniquement en cas de réfection totale de la largeur de la route. Le rebouchage n'est pas éligible aux subventions.

- **Piscine de la Mure :**

Fermeture indéterminée pour réparation des fuites (bande de fond).

- **Problème aux clos :**

Des incivilités sont présentes, des voitures sont rayées, des problèmes de voisinage, qui ont terminé en gendarmerie. La gendarmerie a d'ailleurs demandé aux personnes de s'adresser au maire pour faire une demande de médiation. S'agissant des logements sociaux, M. le Maire et Mme CAFFIN Marie-Christine souhaitent solliciter PLURALIS, propriétaire des logements.

- **Raid VTT GRAM :**

Le parcours de la course a été modifié à la suite d'une mobilisation importante des chasseurs de Villard St Christophe qui ne souhaitent pas que les vélos finissent leur course sur la commune.

L'organisation GRAM a fait des changements de parcours et d'horaires sans avertir la commune de St Honoré. Sur le nouvel itinéraire, qui s'est terminé de nuit avec un passage au Clos de Mouche, de nombreuses lumières visibles depuis une grande partie de la commune ont inquiété les riverains. Un courrier sera envoyé à l'organisation.

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 septembre 2024 - Salle de réunion de la Mairie

- **Ecoles :**

Le remplacement d'un agent périscolaire a permis de pouvoir assurer la rentrée au complet.

Les travaux de réfection du préau de l'école élémentaire ont bien eu lieu : Faux plafonds, éclairage et peinture. Le planning prévisionnel des travaux n'a pas été respecté par l'entreprise qui est intervenue.

Concernant la cantine, suite à la mise en place du tarif social, le nombre d'élèves inscrits a considérablement augmenté. L'équipe des agents périscolaires prend ses marques avec deux services, tout se passe bien compte tenu de cette hausse de fréquentation. Des aménagements sont nécessaires et de nouveaux équipements sont à prévoir (tables, vaisselles, chaises...).

- **Spectacles à venir :**

*Le 28 septembre, le "Bureau des Entrées", un produit de la Matheysine avec Bernard ROCHER à l'interprétation et Jean Claude BRUMAUX pour les textes et la mise en scène.

*Le 12 octobre, des Contes et Concert dessinés avec également des intervenants du plateau Matheysin : Zorah et Alys pour la fin de journée et Toinédad pour la soirée. Le comité des fêtes proposera une buvette.

FIN DU CONSEIL 19h35